

PARTIE 3 : RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'INCIDENCE

1 CONTEXTE DE LA DEMANDE

1.1.1. Demande

La demande concerne la modification de l'arrêté du 28 janvier 2008 autorisant l'exploitation de deux sites nommés B et C aux lieux dits « Les Grosses Terres » et « Le Pommerot ».

Le projet a pour objet la modification de la remise en état des deux sites visant au comblement total des fosses d'exploitation. Le volume du comblement est estimé à environ 621 000 m³. La demande d'étude au cas par cas a abouti à la demande par l'administration d'une étude d'incidences dans le cadre d'une modification substantielle. Ce dossier répond à cette demande.

1.1.2. Localisation du projet

Le projet se situe dans le département de la Marne (51) en Champagne-Ardenne. Il se positionne dans la vallée de la Marne à 8,3 km de Vitry-le-François et 16,8 km de Saint-Dizier dans la région du Perthois.

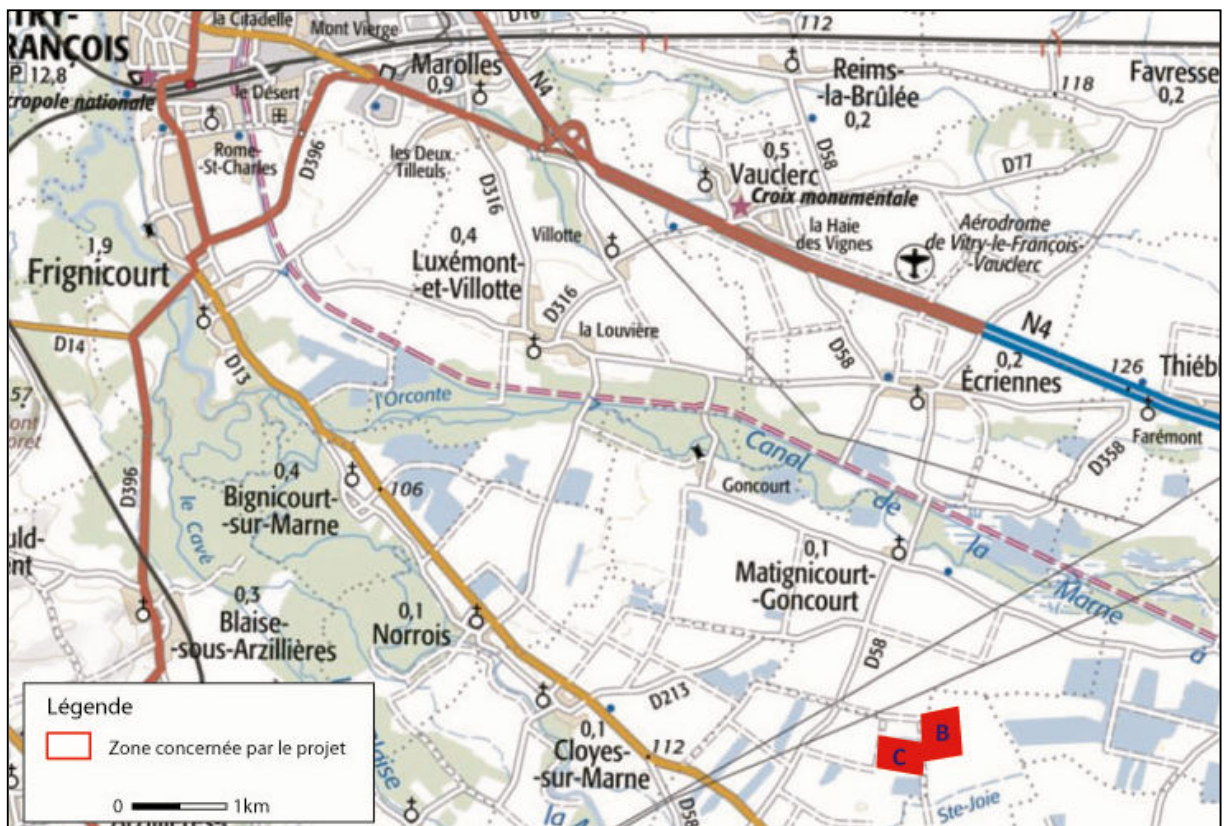


Figure 6 : Localisation du projet

Le projet concerne des exploitations en cours sur les parcelles 5 à 7 section ZC au lieu-dit « Les Grosses Terres » (site B) sur la commune d'Isle-sur-Marne et les parcelles 11 à 13 section ZB au lieu-dit « Le Pommerot » sur la commune de Moncetz-l'Abbaye.

L'activité d'exploitation arrive à son terme sur ces gravières.

1.1.3. Caractéristiques du projet

Le comblement souhaité est la conséquence d'une disponibilité importante de déblais inertes issus de l'activité de l'exploitant et de grands chantiers de la région parisienne. Le volume du comblement sur les deux sites est de l'ordre de 621 000 m³.

Les déblais utilisés seront inertes conformément à l'article R541-8 du code l'environnement et suivront la procédure d'admission.

Les modalités du réaménagement

Le réaménagement vise, sur ces deux sites, au comblement des fosses d'extraction en eau par des déblais inertes jusqu'à la cote naturelle

La totalité des merlons de terre de décapage sur le site sera réutilisée pour le réaménagement. Ils ont été stockés avec attention pour éviter tout mélange. Les travaux d'aménagement comportent des opérations de terrassement, de transport et de mise en place de terres de découverte.

L'usage final des terrains consistera à une remise en état sous forme de zone naturelle de type prairie. La topographie sera douce pour se fondre dans le paysage de culture.

2 ETAT INITIAL

2.1 Contexte Physique

2.1.1. Localisation

Le secteur d'étude se positionne dans la plaine alluviale de la Marne entre Vitry-le-François et Saint-Dizier. Le fond de vallée est plan d'axe Est-Ouest et de gradient moyen de l'ordre de 0.1 à 0.2 %.

La vallée est limitée à l'Ouest par le plateau de la Champagne crayeuse à Vitry-le-François (224 m NGF) et à l'Est par les plateaux du Barrois à proximité de Saint-Dizier (280 m NGF)

2.1.2. Sols

Le projet de comblement se situe au cœur de vallée de la Marne. La gravière est positionnée dans les alluvions récentes et anciennes d'une épaisseur comprise entre 3 et 6 mètres. L'extraction se déroule dans les 3 premiers mètres sous le terrain naturel. Les formations alluviales reposent sur une formation d'argile bleutée associée aux argiles de Gault du Cénomaniens. Elles sont retrouvées sur le site à une profondeur de -3,5 mètres sous la surface.

2.1.3. Hydrogéologie

La nappe concernée par le projet est la nappe alluviale. La nappe est libre et repose sur la formation étanche des argiles de Gault.

Le niveau statique de la nappe au droit du site évolue entre 1 et 4,5 mètres en dessous du terrain topographique. Une carte piézométrique Moyennes Eaux a été réalisée en Février 2019 par le bureau CPGF horizon. Cette carte montre un sens d'écoulement vers le Sud-Ouest à l'échelle régionale et à celle du secteur d'étude.

Le captage le plus proche se positionne à plus de 1,2 km en position latéral vis-à-vis des écoulements.

Selon les données qualité recensées (ADES et suivi MORONI), les eaux de la nappe sont de bonnes qualités globalement. Les analyses mettent en évidence des eaux bicarbonatées calciques avec un pH neutre et une dureté moyenne proche de 30 F. La conductivité est de l'ordre de 500 µS/cm. Des teneurs importantes en fer, en aluminium sont présentes mais en dessous des seuils réglementaires. Il

en est de même pour les teneurs en pesticides. Des traces de COV ponctuelles en 2008 et 2014 sont remarquées mais uniquement sur certains ouvrages.

2.2 Contexte naturel

2.2.1. Paysage

Le projet se positionne en Champagne à l'Est du bassin parisien. Il concerne l'entité paysagère du Perthois au sein de l'arc humide. Les gravières concernées se situent en fond de vallée de la Marne dans un paysage de terres cultivées en zone alluviale.

De fait du faible relief au sein de la plaine, les sites ne sont pas visibles à partir des différentes zones d'habitations, ni des principaux axes routiers. Seuls les axes de dessertes des deux sites donnent une visibilité sur les deux étangs.

Les enjeux du site concernant le paysage sont faibles du fait de l'absence de visibilité sur le projet.

2.2.2. Zone de protection naturelle

Les deux sites se positionnent en zone d'échelle régionale ZICO (Lac du Der et étangs latéraux) et en zone RAMSAR (Etangs de la Champagne humide).

Les enjeux concernant ces zones de protection sur site sont modérés du fait de la position des sites B et C hors de leurs unités principales,

Evaluation Natura 2000

L'évaluation NATURA 2000 met en évidence l'absence de zone NATURA 2000 à moins de 3 km du projet. **L'étude met en évidence des enjeux nuls pour ces zones.**

Etude faune flore

L'état initial faune flore existant sur l'emprise du projet a été réalisé en 2004 par le bureau d'étude Géogram. Les inventaires ont été réalisés en deux phases, l'une hivernale en octobre 2002 et plusieurs estivales en Août 2003 et été 2004. Un inventaire complémentaire a été réalisé en Mai 2020 par Sciences Environnement.

Habitat

Les milieux sont divers avec la présence d'étangs, de zones cultivées et boisées à proximité des deux sites. Ces milieux ne sont pas concernés par des habitats spécifiques, mais sont le lieu de nourrissage, d'hivernage de l'avifaune. **L'enjeu concernant ces habitats est moyen.**

Faune et flore

Aucune espèce animale ou végétale n'est soumise à un enjeu fort de protection. Les deux plantes référencées (crépis élégant et potamot à feuille capillaire) font état d'**enjeux faibles**.

Le Lézard vivipare n'a pas été observé depuis 2003 et sa présence est jugée peu probable en Mai 2020. Les **enjeux associés à cette espèce sont faibles.**

2.2.3. Zone humide

La campagne de terrain a été réalisée le 4 décembre 2020 M. Francis MICHEL, ingénieur agro-pédologue. 17 sondages pédologiques, d'une profondeur maximale de 1,20 mètre, ont été réalisés sur le pourtour des gravières.

Les deux sols mis en évidence (Néoluvisol limoneux-argileux et Anthroposol) démontrent l'absence de zones humides sur le lieu du projet.

2.3 Milieu humain

2.3.1. Habitat et axe de transport

Le projet se positionne à plus de 1,2 km des plus proches habitations.

2.3.2. Activité et émission

Le secteur d'étude est rural principalement occupé par des terres cultivées et gravières. Le projet se positionne sur une zone d'ores et déjà occupée par l'activité extractive. Les émissions créées par cette activité comprenant le travail de plusieurs engins été estimées dans l'autorisation en cours de 2008. Ils ne seront pas modifiés avec ce projet.

2.3.3. Patrimoine

Les deux sites se positionnent hors de toutes zones de protection patrimoniale (distance de 500 mètres autour de chaque site).

Les habitations sont peu nombreuses et à bonne distance du projet. Les enjeux sur le milieu humains seront faibles.

3 EFFETS DE L'ACTIVITE SUR L'ENVIRONNEMENT

3.1 Incidence sur le milieu Physique

3.1.1. Incidence sur les eaux

Les impacts de la remise en état avec comblement des sites B et C sur la piézométrie de la nappe ont été étudiés par modélisation par le bureau d'étude CPGF horizon en 2019.

Hors des limites des exploitations, les effets de rabattement et de réhausse sur la nappe ont des amplitudes au maximum de 0,5 mètre. Ces effets sont plus importants à proximité des zones de remblais.

La mise en place de ces nouveaux remblais n'a pas d'impact piézométrique significatif sur les enjeux du secteur avec l'absence de forage ou zone humide identifiée à proximité du projet. La mise en place des remblais n'aura pas d'effet qualitatif, ni quantitatif sur l'évolution des niveaux d'eau du réseau hydrographique de surface.

3.2 Incidences sur le milieu naturel

3.2.1. Incidences sur les zones protégées NATURA2000, RAMSAR, ZICO

Les sites B et C se positionnent à plus de 4 km de toutes zones NATURA 2000 mais dans deux zones de protection d'extension régionale, une zone ZICO et une zone RAMSAR :

- Le projet se situe en zone de cultures et hors des principales unités de cette zone de protection.
- La zone du projet n'est pas une zone humide selon l'étude pédologique menée décembre 2020. Elle ne présente pas d'enjeu majeur dans le cadre de la protection RAMSAR Etangs de la Champagne humide (FR7200004).

Aux vues de la localisation des zones de protection recensées (NATURA 2000, ZICO, RAMSAR) et des caractéristiques du projet, l'incidence sur la faune et la flore caractéristiques de ces zones naturelles protégées sera nulle.

3.2.2. Incidences sur la faune et la flore du site

Les investigations menées par le bureau GEOGRAM en 2004 et Sciences Environnement en 2020 ont mis en évidence l'absence d'espèces faunistiques et floristiques à forts enjeux.

Aucun habitat à fort enjeu n'est mis en évidence. Les milieux agricoles, boisées et d'étangs sont bien représentés aux abords du site permettant d'assurer, malgré la mise en place du projet, les principales fonctionnalités pour l'avifaune de passage.

L'incidence du projet sur la faune et la flore du site sera faible.

4 MESURES D'EVITEMENT, DE REDUCTION ET DE COMPENSATION DES NUISANCES

4.1 Mesures compensatoires ou correctives

Aucune mesure compensatoire et corrective n'est nécessaire.

4.2 Mesure de réduction et évitement

4.2.1. Mesure naturelle

Les mesures d'évitement mises en place durant l'exploitation seront conservées pour préserver la faune et la flore durant les travaux de comblement (interdiction de dépôts hors zones prévues, limitation des émissions).

4.2.2. Mesures sur l'eau

Les mesures d'évitement concernant les effets sur la nappe sont principalement associées à l'absence de stockage d'hydrocarbure, la maintenance des engins de chantier hors du site et le protocole de gestion en cas de pollution (kit antipollution sur chaque véhicules, prévention, déclaration).

4.3 Mesures de suivi

4.3.1. Contrôle des terres inertes

Le suivi des matériaux de remblais sera primordial pour vérifier leur caractère inerte avant utilisation conformément à l'arrêté du 12 décembre 2014. Le protocole présentera des actions de traçabilité des matériaux, leur contrôle sur site en deux étapes et une gestion des inconformités efficaces.

4.3.2. Contrôle de la qualité des eaux

Le réseau de piézomètre autour du projet sera complété pour permettre le suivi qualitatif (2 analyses annuelles) et quantitatif des eaux de la nappe à l'amont et à l'aval hydrogéologique des zones de remblais.

Un protocole d'intervention en cas de pollution sera mis en place.

4.4 Synthèse des impacts résiduels pour l'ensemble du projet

Milieu concerné		Niveau d'Impact	Type de mesures	Mesures envisagées	Impact résiduel
SOL ET SOUS-SOL	Risques de pollution	Modéré	Evitement Réduction	<ul style="list-style-type: none"> Kits anti-pollution Entretien des engins et stockage des produits fixe hors du site. Temporaire sur bac de rétention Consignes d'exploitation et formation du personnel 	Faible
	Risques de pollution	Modéré	Evitement Réduction	<ul style="list-style-type: none"> Kits anti-pollution Entretien des engins et stockage des produits fixe hors du site. Temporaire sur bac de rétention Consignes d'exploitation et formation du personnel 	Faible
EAUX	Plans d'eau	Faible	Réduction	<ul style="list-style-type: none"> Conservation de zones en eau aux abords du site 	Faible
	Mammifères, avifaune, insectes	Faible	Evitement	<ul style="list-style-type: none"> Eviter les zones riches en biodiversité Adapter le calendrier des travaux Eviter la mise en place d'espèces invasives et limiter leur prolifération 	Faible

Tableau 7 : Récapitulatif de l'impact résiduel du projet après mesures

5 COMPATIBILITE AVEC LES PLANS ET PROGRAMMES

5.1 Aménagement et urbanisme et servitude

Concernant le plan d'urbanisme, la zone du projet est classée en zone Nc autorisée aux carrières. Les plans SCOT et DRA sont en cours d'élaboration sur la région.

Le projet respecte les servitudes générales associées aux parcelles du projet.

5.2 Schéma départemental des carrières de la Marne, PRPGD du SRADDET Grand Est

Le projet respecte les enjeux du Schéma départemental par l'optimisation du transport des matériaux de l'extraction vers la plateforme de traitement, à une remise en état compatible avec les enjeux paysagers du Perthois et la vocation naturelle du site. Le projet est pleinement compatible avec les objectifs du PRPGD du SRADDET dans la mesure où seuls **les déchets inertes non valorisables** sont utilisés dans le cadre de la remise en état. Les objectifs du PRPGD sont présentés en annexe 12 de ce document.

5.3 SDAGE de Seine-Normandie, SAGE Aisne Vesles Suipe

Le projet respecte les enjeux associés à la diminution des pollutions sur les milieux, à l'absence d'incidence sur les captages d'alimentation en eau potable, et à l'absence d'incidence sur les milieux humides .